

Amiens, le 3 décembre 2020

Objet : Jauge pour les lieux de culte

Aux prêtres,
Aux diacres,
Aux responsables de service,
Aux Laïcs En Mission Ecclésiale,
Aux coordinateurs des ECP,

Chers amis,

La discussion entre le gouvernement et les représentants des cultes, a abouti à une jauge plus réaliste en ce qui concerne les célébrations religieuses. Cette jauge, pour cette phase de déconfinement, prévoit de **laisser libre deux sièges entre chaque personne ou entité familiale et de n'occuper qu'une rangée sur deux.**

Pour chaque lieu de culte, **nous veillerons donc à respecter strictement cette jauge** pour toutes les célébrations (messe, baptême, mariage, obsèques, célébration de la Parole...). Dans chaque paroisse, on discernera, dans ces circonstances, s'il est opportun de célébrer plus de messes qu'à la normale, pour accueillir les paroissiens.

Le reste du protocole sanitaire reste identique. Merci de le relire attentivement, de le respecter et de le faire respecter. Vous le retrouverez en annexe.

L'ensemble des lieux accueillants du public ne peut toujours pas recevoir de public, à savoir la Maison Diocésaine, les maisons paroissiales, la Mission Saint Leu... à l'exception des lieux explicitement consacrés à l'accueil des personnes en précarité ou fragiles.



Dans ces conditions, en lien avec le service diocésain de la catéchèse et du catéchuménat, voici quelques idées concernant la catéchèse :

- Vivre des rencontres de caté en visioconférence en petit groupe.
- Vivre des célébrations de la Parole à vivre en famille, chaque weekend, proposées sur le site ou envoyées aux catéchistes.
- Vivre des célébrations de la Parole dans l'église, en tenant compte de la jauge donnée, en respectant les règles de distanciation, le gel hydroalcoolique et le port du masque obligatoire.

Sachant pouvoir compter sur vous, je vous assure de ma prière.



Père Yves DELÉPINE
Administrateur diocésain